

Examen de l'investissement étranger

trôle étranger, presque entièrement avec notre propre argent—un fait dont le bill C-132 n'a pas tenu compte non plus. Et cela, monsieur l'Orateur, m'amène au système bancaire trop inefficace, plus précisément à la loi sur les banques aujourd'hui désuète, système qui selon moi est entièrement responsable non seulement du nombre très important de faillites depuis la dépression, mais encore de la solution finale de la propriété étrangère.

Aucun exemple n'est meilleur, selon moi, que mes propres expériences en affaires durant les années Trudeau pour démontrer les nombreuses failles de la politique économique globale du gouvernement. Malheureusement, mon expérience n'est pas un cas isolé mais une situation beaucoup trop répandue dans les affaires canadiennes aujourd'hui. J'ai mis sur pied une petite société de fabrication il y a quelques années. Les trois premières années nous avons réalisé une croissance importante atteignant un million de dollars de ventes, et fournissant plus de 50 nouveaux emplois à des Canadiens. Au milieu de 1972, l'affaire était devenue très prospère et nous vendîmes encore davantage, ce qui nous obligea à agrandir nos installations. À cette fin nous avons besoin de nouveaux fonds. Jusqu'à ce point cela semble une situation d'affaire parfaitement saine. La simple raison qu'un Canadien, qu'il soit riche ou pauvre, peut créer une petite affaire par lui-même au moment et à l'endroit qui lui conviennent, me rend fier d'être Canadien. Mais avec les années, spécialement au cours de la dernière décennie, sous le gouvernement libéral, il devint de plus en plus difficile de développer une affaire canadienne une fois celle-ci mise en route. Les sociétés de propriété étrangère peuvent se développer plus facilement que nous, à cause du crédit élevé accordé aux sociétés mères.

Monsieur l'Orateur, je retourne brièvement à ma propre expérience lorsque ma petite affaire entièrement canadienne eut besoin de capital de développement afin d'exister dans un marché toujours grandissant. La situation devint critique lorsque nous contactâmes des banques à charte canadiennes et finalement la Banque d'expansion industrielle qui fut créée théoriquement pour promouvoir le bien-être du Canada sur le plan économique et particulièrement pour financer les problèmes des petites entreprises. Il fallut presque un an pour obtenir un emprunt relativement peu élevé de la Banque, ce qui nous coûta en frais juridiques environ 10 p. 100 de l'emprunt. Notre collatéral à la Banque se montait à environ quatre fois la valeur de l'emprunt. En fait, cela nous prit tant d'argent pour le collatéral que si je leur avais dit que ma grand-mère avait des dents plombées en or, ils les auraient probablement voulues également. Le bouquet, c'est que le taux d'intérêt était de 11½ p. 100. Ce n'est pas ce que j'appelle aider quelqu'un.

Finalement, j'étais dans le même cas que beaucoup d'autres entreprises manufacturières canadiennes qui manquent de capitaux d'expansion pour créer des emplois, contenir l'inflation, et en général contribuer modestement à l'économie générale du Canada. Les requins américains étaient sur nos talons. Bref, une offre d'achat nous a été finalement faite par une société américaine à qui les capitaux nécessaires pour le rachat avaient déjà été offerts par la même banque canadienne qui nous avait dissuadés de demeurer une entreprise canadienne. En d'autres termes, c'est encore la même vieille histoire où l'on se fait acheter avec notre propre argent. Dans mon cas heureusement, pour de nombreuses raisons personnelles, nous avons pu demeurer une entreprise canadienne. Mais il y a de nombreux cas au Canada, et pas seulement des petites entreprises mais aussi des entreprises considérables, où les Américains nous ont littéralement achetés avec notre propre argent.

[M. Jelinek.]

Par exemple, la société McGraw-Hill a acheté la société Ryerson Press grâce à un prêt de 2 millions de dollars accordé par une banque canadienne. La société française Michelin s'est installée en Nouvelle-Écosse grâce en partie à un prêt de 20 millions que lui a consenti la Banque Royale. La société Crown Zellerback du Canada a dû emprunter 35.2 millions pour rembourser la société mère américaine. Je pourrais poursuivre indéfiniment en donnant toute une liste des sociétés canadiennes que les Américains ont repris avec notre propre argent. Si des entreprises étrangères, la plupart américaines, peuvent, les premières, se servir de nos économies, les entreprises canadiennes se verront donc refuser ce privilège qui leur revient. Il faudra apporter nombre de révisions à la loi sur les banques afin d'encourager le développement des institutions financières qui sont rentables et qui répondront aux besoins du Canada.

• (1720)

Nous ne pouvons que nous attendre, si cette pénurie de fonds se maintient, à lire un plus grand nombre de rapports du genre de celui que Dun et Bradstreet ont publié et dont je cite ce qui suit:

On a enregistré l'an dernier 2,848 faillites d'entreprises, soit le total le plus élevé depuis 1932 où on en avait signalé 2,938.

Le gouvernement canadien doit prendre des mesures immédiates pour redresser cette tendance inexorable de l'ensemble de notre économie, ou, en des termes plus simples, pour intéresser plus de Canadiens au sort du Canada. Le gouvernement doit intervenir pour redonner plus de vitalité à l'ensemble du système bancaire. Il faut agir immédiatement, monsieur l'Orateur. Il est clair, encore une fois, si nous examinons le bill insuffisant dont nous sommes saisis, que le gouvernement Trudeau n'est pas de taille à résoudre ce problème très important.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral a encore une fois fait preuve d'incompétence. Alors que nos lois depuis des années ôtent aux Canadiens toute envie d'investir des fonds dans les entreprises canadiennes, le gouvernement juge bon de céder aux pressions et présente un autre projet de loi négatif, le bill C-132. C'est un bill tout particulièrement négatif si on le compare aux idées extrêmement positives avancées au cours du débat par mes collègues, notamment le député de Trinity (M. Hellyer). En outre, monsieur l'Orateur, ce bill va créer l'Agence d'examen de l'investissement étranger, pourvue de son commissaire et de son personnel, et une autre bureaucratie toute faite viendra s'ajouter au gouvernement fédéral dont les services augmentent sans cesse.

Les contribuables canadiens ont dit qu'ils ne voulaient pas de nouvelle bureaucratie gouvernementale; les entreprises, grandes ou petites, ne veulent pas non plus des formulaires ou de la paperasserie du gouvernement. De part et d'autre, on voudrait que le gouvernement se montre plus discret, que les impôts diminuent et que la liberté de la personne humaine soit plus entière. Ils savent que le parti conservateur est le seul qui puisse former un gouvernement propre à donner les résultats qu'ils souhaitent et dont le Canada a besoin à tout prix.

J'aimerais raconter ici une petite anecdote pour donner une idée de l'incompétence dont le gouvernement fait preuve et montrer qu'il agit d'une part contrairement à ce qu'il fait d'autre part. Alors qu'il était en train de rédiger le bill C-132, visant à restreindre le transfert d'entreprises canadiennes à des personnes non admissibles, ce même gouvernement s'embarquait dans une entreprise justement avec quelques-unes de ces personnes non admissibles. Le 15 janvier de cette année, le *Sun* de Vancouver